

AISANCE AQUATIQUE

Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

REIMS - 20 au 22 janvier 2020

**Notice biographiques (et résumés) des experts,
membres du comité d'organisation et jury.**

Table des matières

1. « Définition du concept d'aisance aquatique ».....	4
1.Thierry TERRET	4
2.Michel SIDNEY	4
3.Frédéric LEFEVRE	4
4.Nathalie GAL-PETITFAUX ; Yannick LEMONIE & Carole SEVE.....	5
2. « Finalités de l'aisance aquatique et politique publique ».....	5
1.Jean-Pierre BARRUE	5
2.Marie-France CHAUMEIL.....	6
3.Fabien CAMPORELLI	7
4.Mauro ANTONINI	7
3. « Certification de l'aisance aquatique »,.....	8
1.Mathieu LACROIX	8
2.Sébastien BUISINE	8
3.Benoît LASNIER.....	8
4.Vincent HAMELIN & Agnès BERTHET	9
4. « Contextes ».....	10
1.Laurence COLLAS.....	10
2.Axel LAMOTTE	10
3.Clément MANSION	11
4.Gilles PECOUT	11
5.Willy LEPRETRE	12
6.Aurélien LATREILLE	12
7.Elodie LABACHE	13
8.Bertrand BROCHOT & Michael DOZIERE	13
9.Caroline CURVELIER & Patrick CARDOT.....	14
5. « Compétences à l'encadrement de l'aisance aquatique »,	15
1.André CANVEL	15
2.Claude Antoine VERMOREL.....	15
3.Yannick VANPOULLE.....	15
4.Patricia FONTANILLAS.....	16
6. « Construction de l'aisance aquatique »,	16
1. Serge DURALI, Laurent FOUCHARD & Claire PONTAIS	16
2.David THIMEUR	16
3.Xavier RANCHON	17
4.François POTDEVIN.....	17

Comité d'organisation	18
Monsieur Christophe BLANC	18
Monsieur Alain CATTEAU	18
Madame Véronique ELOI-ROUX.....	18
Madame Sylviane GIAMPINO	18
Monsieur Jean-Louis GOUJU, président du Jury	18
Monsieur Thierry MAUDET	19
Jury	19
Madame Camille BACLE	19
Monsieur Alain BERNARD.....	19
Monsieur Guillaume BOURBON	19
Madame Anoutchka CHABEAU	19
Madame Sylvie CHARRIERE	19
Madame Cyrielle CLAVERIE	19
Monsieur Jean-Louis GOUJU, président du Jury	20
Madame Catherine MOALIC.....	20
Madame Catherine LEONIDAS	20
Monsieur Lionel TARLET	20

1. « Définition du concept d'aisance aquatique »

1.Thierry TERRET

Thierry TERRET est délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques pour les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ancien recteur, professeur des universités en STAPS, il est l'auteur d'une thèse sur la natation et a publié de nombreux ouvrages et articles sur ses dimensions historiques, institutionnelles, pédagogiques et épistémologiques.

Résumé

L'analyse des savoirs théoriques et des textes officiels relatifs à la natation depuis le XVI^e siècle indique que « l'aisance aquatique » n'apparaît que très récemment en tant que concept. Lorsqu'il est présent, il est envisagé selon trois variantes en tant que disposition ou prérequis, en tant que ressource ou encore en tant que capital disponible. Dans le premier cas, l'aisance aquatique suppose de s'attacher au temps de familiarisation au milieu aquatique. Trois moments-clés ont été identifiés, l'un dans les années 30-40, le second dans les années 50, le troisième dans les années 70. Dans la seconde acceptation, l'aisance aquatique est définie à travers la construction des compétences du savoir nager. En ce cas, l'analyse historique des contenus et principales modalités d'enseignement a fait l'objet de quatre approches complémentaires relatives aux choix officiellement retenus par les institutions scolaires et fédérales, aux manuels et propositions pédagogiques qui caractérisent la production savante sur le savoir nager et aux activités d'enseignement effectives des enseignants. Toutes suggèrent finalement que l'aisance aquatique relève tantôt d'un savoir minimal et utilitaire, tantôt d'un savoir fondamental, tantôt de savoirs spécialisés. Dans la dernière acceptation, l'aisance aquatique traduit la capacité à transférer des ressources acquises dans n'importe quelle condition d'immersion. L'actuel plan Aisance aquatique, dans sa recherche « d'optimisation de l'apprentissage de la natation », dans le choix de l'âge des enfants concernés comme dans les références explicites, par exemple, au « test d'aisance aquatique », semble se positionner sur la seconde signification, sans régler pour autant les ambiguïtés sémantiques qui entourent le terme.

2.Michel SIDNEY

Maître de Conférences en charge de la filière Entraînement Sportif à la faculté des Sciences du Sport, Michel SIDNEY a également été entraîneur de natation pendant 20 ans (BEES 2^e) et formateur de cadres (J et S). Ses activités de recherches lui ont permis d'être l'auteur de plusieurs articles scientifiques et chapitres d'ouvrages portant sur l'analyse biomécanique et l'optimisation des déplacements humains dans le milieu aquatique.

Résumé

Le but de cette contribution est de montrer les "obstacles" et les "facilités" biomécaniques auxquels sont confrontés les enfants de 4-6 ans désirant s'engager dans le milieu aquatique à moindre coût. Malgré un corps qui flotte bien et qui se maintient facilement à l'horizontale, l'enfant éprouve des difficultés supérieures à celles de l'adulte à émerger ses voies respiratoires. L'efficacité de ses déplacements dépendra d'apprentissages spécifiques.

3.Frédéric LEFEVRE

Directeur d'un Institut de formation professionnelle, il a exercé les fonctions de Conseiller Technique et Pédagogique à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère en charge de la Validation des Acquis de l'Expérience et coordonnateur régional (Bretagne) des formations professionnelles du domaine aquatique. Il a mené la « Classe Bleue expérimentale » en mai 2019. Titulaire d'un BEESAN et d'un DESS en sciences de l'éducation, il est ancien membre de l'Equipe de France de natation (10 ans), double finaliste Olympique (92). Moniteur de secourisme et plongeur embarqué à la SNSM de Douarnenez.

Résumé

Un organisme vivant présente toujours une structure organisée qu'il s'attache à préserver et à développer. Il ne réagit aux actions du milieu qu'en fonction de cette structure. La structure que le nageur débutant s'attache à préserver est la structure du terrien qu'il a obstinément consolidé depuis sa naissance. Une exacte interdépendance entre l'espace subjectif et l'espace disponible, où les choses sont rencontrées et sont perçues,

est donc une condition sans laquelle il n'y aurait pas d'adaptation possible aux objets et aux buts de l'activité motrice. Henri Wallon nous indique que : « La peur tire ses origines, comme toute autre émotion, de réactions élémentaires, dont le point de départ est une sensibilité organique. » (Wallon, 1934)

Le champ lexical qui circonscrit « l'aisance aquatique » invite à penser qu'il s'agit d'un état à atteindre et non sémantiquement d'une compétence à viser. Ainsi, l'aise étant liée à l'espace disponible à proximité de quelqu'un, l'aisance aquatique peut se définir comme l'état d'une personne ayant par l'action découvert que son corps est flottant et que par choix, elle peut entrer dans le milieu aquatique proximal de différentes manières et à différents endroits, de s'y réorganiser, de s'y orienter et de s'en extraire commodément (sans gêne). Dans le cadre du plan aisance aquatique, et des caractéristiques du public visé dudit plan, il apparaît que l'aisance aquatique soit un prérequis à toute acquisition culturelle relative à la natation.

4. Nathalie GAL-PETITFAUX ; Yannick LEMONIE & Carole SEVE

-Nathalie Gal-Petitfaux est enseignant-chercheur à l'UFR.STAPS de l'Université Clermont Auvergne et membre du laboratoire « Activité, Connaissance, Transmission, Education ». Son champ principal d'intervention est l'éducation motrice et la formation des enseignants d'EPS. Titulaire du BEES 2d degré en Natation sportive, elle est auteur de deux ouvrages en natation dont l'un intitulé « Savoir nager : une pédagogie de la natation » aux éditions Revue EP.S.

-Yannick Lemonie est maître de conférence au CNAM, CRTD, EA 4132.

- Après avoir été responsable du département « Formation et recherche » de la Fédération Française de Tennis de Table, puis enseignant-chercheur à l'UFR STAPS de l'Université de Nantes et directrice de l'École doctorale « Cognitions, Éducation, Interaction », Carole Sève est actuellement Inspectrice Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche.

Résumé

Cette contribution vise à appréhender le concept d'Aisance Aquatique (AA) dans le contexte de la prévention des accidents de noyade pour un public d'enfants de 4 à 6 ans. Dans une première partie, nous montrons que le plan Aisance Aquatique apporte une réponse traditionnelle et potentiellement réductrice à une démarche de prévention, au regard de l'évolution des modalités de pratiques aquatiques des jeunes enfants. Dans une seconde partie, nous cherchons à appréhender ce que recouvre le concept d'Aisance Aquatique en réalisant une analyse comparative des différents tests de natation sécuritaire (scolaires et fédéraux). Nous montrons que le concept d'Aisance Aquatique offre un élargissement à des dimensions expérientielles et émotionnelles propres à redéfinir les approches plus traditionnelles du savoir nager. Nous concluons sur la nécessité d'élargir les préventions des noyades à une analyse des « situations de débordements » auxquelles est exposé l'enfant en milieu naturel et standardisé, à une catégorisation d'expériences aquatiques à vivre pour que l'enfant acquiert les compétences aquatiques et non aquatiques nécessaires pour s'appropriier ces différents milieux de pratique. In fine, nous défendons une conception de l'AA non pas comme un pré-requis au savoir nager mais comme un indicateur de qualité d'apprentissage et de maîtrise du savoir nager, ce qui nous amènera à retenir ce concept d'AA comme une opportunité de repenser le savoir nager.

2. « Finalités de l'aisance aquatique et politique publique »

1. Jean-Pierre BARRUE

Jean-Pierre BARRUE, Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la recherche, docteur en STAPS, ancien Maître-Nageur.

Résumé

Si la définition de la notion « d'aisance aquatique » est l'objet de production des experts du thème 1, il est nécessaire d'en approcher le sens. Elle sera appréhendée comme la capacité construite par l'élève apprenant à nager, à accepter volontairement et sans crainte apparente, tout déplacement en milieu aquatique protégé ; c'est-à-dire accepter l'immersion, la perte des repères de positionnement habituels et de son équilibre vertical, de

son pouvoir de déplacement de terrien, afin d'accéder à un équilibre horizontal sur et subaquatique, au service d'une organisation motrice permettant une forme de déplacement sécuritaire de proximité. L'étude de la notion de politique publique sera faite en amont afin d'identifier l'existence d'une politique publique explicite en matière de savoir nager. La nécessité se fait jour de proposer :

- une harmonisation des tests de savoir nager,
- un accroissement de l'égalité d'accès à un savoir nager selon les territoires,
- de réfléchir à l'harmonisation des mises en œuvre des politiques publiques décentralisées,
- à propos du « savoir nager en EPS du premier degré », une articulation entre les compétences des professeurs des écoles et des maîtres-nageurs.

L'accès en milieu scolaire à une « aisance aquatique » gagnerait à se référer à des connaissances scientifiques actuelles, sans imposer une méthode unique, mais un modèle d'analyse de l'activité de l'élève, éclairant les voies d'apprentissage à adopter, dans le respect de la compétence de l'enseignant chargé des élèves de sa classe.

2. Marie-France CHAUMEIL

Parcours de double projet de sportive de haut niveau (internationale de Basket Ball) et d'étudiante en STAPS qui l'a naturellement conduit au choix du Service Public :

- Au ministère de l'éducation nationale, professeure d'EPS puis,
- Au ministère de la jeunesse et des sports avec un parcours professionnel caractérisé par des missions et des niveaux territoriaux d'exercice très diversifiés, responsable du pôle sport de services régionaux de l'État, cadre technique sportif exerçant auprès de la fédération française de basketball puis de la fédération française de sport adapté, directrice de l'établissement du CREPS de Dinard, et au plan national directrice technique nationale de la fédération française du sport adapté.

Depuis le 1^{er} février 2019 Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la Recherche (IGÉSR). Elle a également toujours eu un engagement bénévole auprès de différents clubs et de fédérations sportifs (fédération française de basketball et fédération française du sport adapté).

Résumé

La thématique de l'« aisance aquatique » est un objet de politique publique à travers l'appréhension et la prise en considération de plusieurs enjeux et notamment de sécurité (lutte contre les noyades), de pratique physique (motricité générale, lutte contre la sédentarité, facteur de santé publique), de pratique sportive (construction du nageur et du pratiquant d'activités nautiques), de citoyenneté (rapport à l'autre, notion d'entraide et d'alerte pour sauver autrui). Il convient de souligner qu'il est difficile et serait inapproprié de chercher à apporter des éléments de réponse à la question des finalités de l'aisance aquatique sans la relier à celle de la définition de l'aisance aquatique, objet du thème 1. L'aisance aquatique, récemment identifiée comme un « objet de la vie quotidienne » (OVQ), constitue une dimension importante et un élément significatif de la politique publique de lutte contre les noyades. La ministre des sports a fait de ce sujet un dossier très prioritaire de son action. Elle a notamment mis en œuvre une démarche globale, traduite depuis le mois d'avril 2019, dans « le plan Aisance Aquatique », qui porte, volontairement, un regard et un accent plus particuliers sur l'apprentissage précoce traduits et inscrits dans le dispositif dit des « classes bleues ». La mise en place des « classes bleues », concourant à la validation d'une « aisance aquatique », ne saurait, néanmoins, s'effectuer utilement en dehors de l'objectif de remplacement des différents tests et attestations actuels par une seule et même progression hiérarchisée et lisible. Enfin, La diminution des accidents par noyades sera d'autant plus marquée que la collaboration de l'ensemble des acteurs responsables sera soutenue et cohérente articulée (autour) et mise en œuvre à partir d'une forte volonté politique interministérielle.

3. Fabien CAMPORELLI

Successivement enseignant d'EPS en lycée, responsable des formations et des examens dans un services déconcentrées du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Lille), formateur et « Directeur des formations » au CREPS Nord-Pas de Calais (Wattignies), il est actuellement en poste à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique de l'Université de Lille où il consacre une partie de ses enseignements aux stratégies d'intervention que l'éducateur a à concevoir et mettre en œuvre pour enseigner la natation. Il est dans le même temps responsable de la licence professionnelle A.G.O.A.P.S., de la mission « insertion professionnelle » et travaille à une recherche doctorale sur l'institutionnalisation du métier de MNS (sociologie des groupes professionnels). Il a été entraîneur et directeur technique d'un club de natation, de water-polo et de sauvetage durant vingt ans. Il est professeur d'EPS, titulaire d'un B.E.E.S. 2° natation course, d'un B.E.E.S. 2° water-polo, du brevet fédéral FFN 5^{ème} degré, d'une Maîtrise STAPS « entraînement sportif » et d'un Master recherche en sciences de l'éducation.

Résumé

Après avoir tenté de définir sémantiquement la notion d'aisance aquatique, cette contribution essaye de répondre à la question des finalités de l'aisance aquatique en trois points. Le premier se rapporte à la lutte anti-noyade par l'adoption d'un autre rapport à l'eau qui met en jeu la perception du risque. Le deuxième aspect s'intéresse à l'éducation (globale). Par l'identification en amont des causes de la noyade, une étude américaine montre que la capacité à savoir flotter au moins 10 secondes, à sauter en moyenne profondeur et se déplacer en autonomie sur 5 mètres constitueraient des habiletés « protectrices » de l'accident. Les curriculums de formation aquatique pourraient en conséquence en tenir compte pour imaginer des programmes de « water compétence » qui associeraient des habiletés motrices (entrée et sortie d'eau, déplacement en surface et en immersion, flottaison et surplace) à l'acquisition de connaissances sur les dangers du milieu et les conduites à tenir en cas d'accidents lors de baignades. Le troisième point évoque rapidement les caractéristiques du développement de l'enfant dont il faut tenir compte pour étudier le phénomène de la noyade chez les 4-6 ans et ainsi repenser les cursus de leur éducation aquatique, dans la continuité des politiques publiques (recensées) qui se sont montées depuis des décennies en France sur cette question, au cœur de partenariats entre la puissance publique et les principaux acteurs de la natation, soient les groupements professionnels, le mouvement sportif et les collectivités.

4. Mauro ANTONINI

DTN Natation pour la FSSI, il est Conseiller régional de la FIN avec une mission spécifique sur la formation en secourisme et sauvetage ; à ce titre il a fait partie de la délégation qui a présenté au Parlement européen le projet de la LEN pour la lutte contre la noyade. Il s'est formé à l'enseignement de la natation en grande profondeur et sans matériel en accompagnant Raymond Catteau sur une trentaine de stage, notamment ceux de Dinard. Cette expertise lui a permis de participer à la réalisation de la classe bleue de Paris à la demande du Ministère.

Résumé

L'analyse comparative concernant la stratégie italienne et en particulier de la FIN ainsi que le projet de lutte contre la noyade de la LEN montre tout l'intérêt de déployer une politique publique nationale française qui puisse s'intégrer à la politique européenne. L'étude italienne, principalement à caractère statistique, conforte la décision du ministère de sport d'investir sur l'enseignement généralisé et précoce : il en résulte une évidente corrélation inverse entre le nombre d'individus pratiquant la natation et le taux de mortalité lié aux noyades. Le projet de la LEN souligne l'importance de proposer des standards européens parmi lesquels la création d'une certification savoir nager (European Blue Card) pour les 12 ans et plus. En France l'on peut également s'appuyer sur l'enseignement institutionnalisé de la natation et de l'aisance aquatique dans le cadre scolaire, une exception vertueuse par rapport à ce qui peut se faire ailleurs. Toutefois il pourrait être tout aussi vertueux de faire appel aux fédérations sportives qui sont déjà reconnues d'utilité publique et qui disposent d'un réseau d'enseignement et de formation conséquent. Celles-ci pourraient ainsi contribuer, en synergie avec les institutions, à réduire à sa dimension physiologique la noyade. L'initiative de madame la ministre des sports de donner un nouveau sens au concept d'aisance aquatique transforme cet outil en instrument de citoyenneté. La précédente acception de l'aisance aquatique qui autorisait l'utilisation de matériel de flottaison ne permettait pas de construire la véritable autonomie de l'enfant. Ce n'est qu'à partir de l'autonomie, être capable de se sauver et d'évoluer dans l'eau, que

l'enfant pourra construire sa capacité à aider les autres, premier passage obligé de la construction de son identité d'homme et de citoyen.

3. « Certification de l'aisance aquatique »,

1. Mathieu LACROIX

Mathieu Lacroix, professeur de sport à la DR-D-JSCS Nouvelle Aquitaine, est chargé de la coordination de la filière de formation des Activités Aquatiques et de la Natation pour le Ministère des Sports (Bureau DS.C2). Titulaire du BEESAN, d'un DEJEPS mention « natation de course », des unités d'enseignement « formateur de formateurs » et « conception et encadrement d'une action de formation » dans le domaine de la sécurité civile, il intervient également dans les cursus universitaires de la Faculté des Sciences du Sports de Poitiers.

Résumé

Tritons, dauphins, marsouins, dauphins, bouées, bonnets, brevet ou tests de natation de 25m, de 50m, sauv'nage, pass'sports de l'eau, pass'compétition, attestation d'aisance aquatique ou bien attestation scolaire du savoir nager ..., les attestations dans le domaine des activités aquatiques sont nombreuses. Après avoir listé anciennes et nouvelles certifications touchant à l'aisance aquatique (ou au savoir nager), nous verrons si celles-ci sont lisibles et reconnues par le grand public. Contrairement aux certifications délivrées dans certaines disciplines sportives (ski, judo, équitation ...) il semblerait que les certifications relatives à l'aisance aquatique souffrent d'un manque de reconnaissance et de lisibilité. Nous aborderons donc la question de la certification de l'aisance aquatique dans cette contribution.

2. Sébastien BUISINE

A la suite d'un parcours universitaire en STAPS et en sociologie du travail qui l'a conduit à un post-doctorat sur la prévention du dopage, Sébastien BUISINE a été recruté au Centre d'Analyse des Formations des Emplois des Métiers de l'Animation et du Sport (CAFEMAS) pour étudier le secteur du sport à l'échelle nationale et territoriale. Par la suite, il a intégré un syndicat patronal (le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA)) dans lequel il intervient aujourd'hui au sein des instances de négociations paritaires concernant l'emploi et la formation de plusieurs branches professionnelles dont celle du sport ou celle de l'animation.

Résumé

La contribution pose la question de la certification de l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans quant à sa définition claire et à son périmètre d'intervention en termes de formation et d'attestation. Indépendamment du manque de lisibilité au niveau de ces attestations sur le terrain, l'auteur appuie sa réflexion sur l'impact d'une telle certification sur le périmètre de l'emploi sportif au sens large. Les secteurs professionnels proposés ici ne prétendent pas de définir un cadre exhaustif de l'impact d'une telle certification au sein des structures associatives ou non susceptibles d'être impliquées dans la certification de l'aisance aquatique.

3. Benoît LASNIER

Benoît Lasnier est directeur national de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) depuis 2013. Auparavant, en sa qualité de professeur agrégé d'EPS, il a occupé les fonctions d'enseignant en collège puis de formateur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'académie de Créteil.

Résumé

Le savoir nager est identifié aujourd'hui comme un savoir incontournable à acquérir si l'on en juge par sa présence dans les programmes de l'École de la République. Pour autant, il est délicat de considérer l'objectif comme atteint. Une mise en perspective des différents textes traitant de l'enseignement de la natation à l'école primaire indique que, bien que permanente, la place accordée au savoir nager est loin d'être continue et linéaire tout au long de la scolarité. Pourtant, du fait de son caractère obligatoire ainsi que de ses exigences programmatiques, le contexte scolaire nous paraît particulièrement propice à la mise en œuvre d'un dispositif qui toucherait tous les enfants d'une classe d'âge sans distinction. Un premier enjeu réside donc dans une plus grande lisibilité de cette

ambition dans les différents textes programmatiques sur lesquels s'appuient les enseignants pour organiser les apprentissages des élèves. Afin de transformer cet essai, il s'agira ensuite de proposer des indications plus précises sur un continuum de formation souhaitable ainsi que sur les étapes nécessaires pour atteindre l'objectif fixé. Ces éléments constitueront ainsi des appuis pour formaliser collectivement un volet relatif au « savoir nager » dans les projets d'école. Enfin, pour une mise en œuvre efficace, l'accompagnement et la formation des équipes pédagogiques par l'institution seront déterminants.

4. Vincent HAMELIN & Agnès BERTHET

-Vincent Hamelin est un ancien athlète de haut niveau en natation course et eau libre, titulaire d'un DEUG STAPS, du BEESAN et du BEES2 natation et d'une spécialité de management de projet de l'ESCP Paris. Après 15 d'expérience sur le terrain, de l'entraînement aux bébés nageurs, au sein de clubs de natation mais aussi de collectivités, il travaille actuellement à la FFN en qualité de responsable développement des pratiques. Il a successivement été coordinateur de la rénovation de l'ENF mais également des dossiers du CIAA, pilote du développement de l'opération « Savoir-Nager » puis du plan « J'apprends à nager » et, dernièrement pilote du groupe de travail sur l'harmonisation d'un test du savoir-nager sécuritaire dans le cadre du plan interministériel aisance aquatique. Passionné, il a cœur d'être au service de la natation et des activités aquatiques et de transmettre ce que la natation lui a donné.

-Agnès Berthet est une ancienne sportive de haut niveau en natation artistique, titulaire du BEESAN et du Professorat de sport. 15 ans d'expérience sur l'entraînement, la formation et le développement et 5 ans sur des missions au ministère des sports (RH et suivi des fédérations HN et Olympiques). Depuis Septembre 2018, DTN Adjointe de la FFN, elle accompagne à la fois les projets du haut niveau mais également le développement des pratiques et particulièrement le suivi du dossier du test unique mené dans le cadre du plan de lutte contre les noyades. Sensible aux rôles que jouent les fédérations et le sport pour la société, elle souhaite continuer à développer des projets ambitieux pour la natation.

Résumé

Une attestation AA, reconnaissant une pratique ayant permis à un enfant d'acquérir les premiers éléments de maîtrise indispensables à la construction d'un savoir nager, pourrait être délivrée par les personnes habilitées actuellement. L'AA devrait concerner à terme l'ensemble de la population et ainsi participer plus globalement à la prévention et à la lutte contre les noyades. Étant un préalable à la pratique d'une activité aquatique il est important de prévoir un enseignement AA précoce, conformément aux données scientifiques qui confirment que ceci est possible dès l'âge de 5/6 ans. La FFN, disposant d'une mission de service publique, met à disposition son institut national de formation (INFAN) ainsi que son réseau régional d'écoles de formation (ERFAN) et ses clubs. L'INFAN organise début 2020 une formation nationale de formateurs AA. Celle-ci s'appuie sur l'ingénierie de formation expérimentée lors de la première « classe bleue » organisée à Paris en avril 2019. Cette démarche reconnue met les enfants en situation de réussite et crée les conditions propices à leur évolution. La délivrance d'attestations AA d'une pratique adaptée, voire d'attestations de formation continue spécifique pour l'enseignant, prend sens par la qualité de l'enseignement et des formations dispensées. Une action efficace de lutte contre les noyades passe par l'imprégnation massive de la population à une culture de l'eau indissociable de l'aspect sécuritaire. Il est ainsi nécessaire que cet apprentissage soit pérennisé et élargi à toutes les tranches d'âges. La FFN mobilise son réseau fédéral pour déployer cette démarche sur la totalité du territoire français et auprès de tous les acteurs. Rassemblant toutes ses ressources, la FFN ambitionne de former dans toutes les piscines du territoire des enseignants de natation capables d'enseigner efficacement et rapidement les compétences associées à l'AA pour tous les enfants afin de les mettre à la fois à l'abri de la noyade et pour qu'ils deviennent toujours meilleurs nageurs¹. Ces enseignants pourront alors se tenir à disposition des écoles et permettre à tous les enfants de devenir nageur avant leur entrée en sixième.

4. « Contextes »

1. Laurence COLLAS

Laurence COLLAS est inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du service "Jeunesse, sport et vie associative" au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault. En tant que Professeur à l'INSEP, elle a assuré des missions d'ingénierie de formation et d'observation dans le domaine de l'emploi. Dans le cadre de ses précédentes fonctions, au sein du GIP CAFEMAS, "Centre d'analyse des formations des emplois, des métiers de l'animation et du sport" elle a réalisé un rapport sur l'analyse de la relation emploi / formation dans le champ de la surveillance et de l'encadrement des activités aquatiques en France

Résumé

L'aisance aquatique est aujourd'hui appréhendée de façon institutionnelle dans un cadre sécuritaire. Des tests existent afin de vérifier la capacité des enfants à se mouvoir en sécurité en milieu aquatique dès lors qu'ils doivent participer à certaines activités encadrées dites à risque. La construction de l'aisance aquatique pour les 4 à 6 ans est quant à elle moins institutionnalisée et repose essentiellement sur l'expérience personnelle de l'enfant et la volonté, voire la possibilité des parents de s'y engager en fonction notamment de leur capital culturel et économique. L'apprentissage de la nage dans le temps scolaire permet de toucher tous les enfants. Actuellement cela concerne prioritairement les enfants du cycle 2 âgés de plus de 6 ans. L'obligation d'instruction portée à l'âge de 3 ans depuis la loi n° 2019-791 du 28 juillet 2019 ouvre de nouvelles perspectives pour le développement de l'aisance aquatique pour les plus petits. Hors temps scolaire, une offre existe pour ce public au sein des établissements aquatiques et des clubs mais tous n'y accèdent pas et tous les territoires n'en bénéficient pas. Les institutions sont actuellement confrontées à des difficultés organisationnelles liées au manque d'espaces et d'intervenants. Afin de généraliser l'aisance aquatique, un certain nombre de conditions de mise en œuvre ont été repérées dans ce travail sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri scolaire et extra scolaire), au regard des espaces existants ou à créer (aménagement des espaces naturels, bassins mobiles, offre d'activité adaptée...) et des modalités de construction et de certification de l'aisance aquatique (tests, qualification des intervenants...). Viser, dans ce contexte, un élargissement de l'offre à un public cible aux besoins très spécifiques (température de l'eau, effectif réduit, caractéristique de l'espace...) nécessite une volonté, une mise en cohérence et une complémentarité très forte des différents acteurs en responsabilité sur ces questions.

2. Axel LAMOTTE

Bientôt retraité de la fonction publique territoriale comme éducateur sportif, Axel Lamotte est licencié à la FFN la première fois en 1959. Licencié à la FFN en 2017 (traversé de Paris à la nage, Maître-Nageur Sauveteur depuis les années 70, Formateur de Maître-Nageur Sauveteur depuis les années 80, Formateur en premiers Secours de puis les années 90, Formateur en universités STAPS depuis les années 2000, il est membre fondateur du SNPMNS en 1986

Résumé

20 propositions pour répondre à la question « Comment faire pour qu'il y ait beaucoup plus d'occasions, de lieux, d'institutions et d'acteurs concernés et engagés dans cet objectif de généralisation de l'aisance aquatique chez les jeunes enfants ? »

Impliquer les parents dans l'apprentissage de nage :

- 1- *Rassurer les parents = flyer de prévention. Journées Nationales de Prévention de la Noyade*
- 2- *Informersur les possibilités d'apprendre à nager à tout âge*
- 3- *Eduquer les parents pour qu'ils se baignent toujours avec leurs enfants*
- 4- *Eduquer les parents au sauvetage de leurs enfants*

Renforcer l'encadrement :

- 5- *Remettre le MNS au centre de l'apprentissage à tous les âges*
- 6- *Former plus de MNS via les STAPS élargir l'UESSMA aux filières EM et APAS*
- 7- *Rééquilibrer les contenus de formation vers l'apprentissage et le sauvetage au détriment des activités aqua gym.*
- 8- *Cesser la déréglementation qui rend les choses illisibles pour le public*

Recherche de financement :

- 9- Chiffrer les coûts des noyades et reverser ces finances aux collectivités pour qu'elles embauchent des MNS
- 10- Bon CAF pour apprentissage de la nage
- 11- Conjuguer et quantifier les efforts d'économies d'énergie sur les piscines avec l'ensemble des acteurs et revaloriser les salaires des dits acteurs
- 12- Concevoir des bassins mobiles pour engager l'opération « la piscine va à l'école » en zone rurale avec mutualisation des coûts. (Voir rapport « pour une stratégie globale de lutte contre la noyade »)
- 13- En zone urbaine avoir des bassins mobiles dédiés aux maternelles
- 14- Conjuguer les déplacements à pieds vers la piscine avec des découvertes urbaines et environnementales

Amélioration des conditions matérielles de sécurité :

- 15- Préconiser partout « la nage avec le copain »
- 16- Installer des « sèches cheveux » sur les bords des bassins pour que les petits puissent se réchauffer entre les « bains »
- 17- Elargir l'enseignement du sauvetage et du secourisme aquatique
- 18- Embaucher des Maîtres-Nageurs à l'éducation Nationale
- 19- Former les enseignants sur la surveillance et la prévention des noyades
- 20- Associer l'éducation Nationale aux Journées Nationales de Prévention de la Noyade

3. Clément MANSION

Après 5 années dans des agences d'envergure nord-américaine, Clément Mansion rejoint l'agence Chabanne Architecte en 2004 et devient associé en 2007. Il co-dirige depuis l'équipe parisienne.

Résumé

L'aisance aquatique se traduit dans les murs par l'adaptabilité de l'équipement aux besoins des plus petits : une ergonomie des espaces pensée à la taille d'un enfant. Mais c'est aussi par la notion de bien-être que vient l'aisance aquatique. Elle est indispensable aux plus jeunes pour leur donner confiance et rendre attractif le contact avec l'eau. Cette notion de bien être embrasse tous les paramètres de l'architecture : le confort thermique, acoustique, visuel et la notion de sécurité et surtout de « se sentir en sécurité ». Au-delà de la « performance », d'avantage liée à la natation en compétition, l'aisance aquatique appelle un environnement construit dans lequel on se sent bien. Dans cet objectif, il faut concevoir des espaces « à vivre », centrés sur l'homme - et l'enfant- ; éviter les « machines à enseigner la natation », à développer la performance, comme on est revenu des « machines à habiter » pour le logement ou des « machines à soigner » pour l'hôpital : les architectures fonctionnalistes ont trouvé leurs limites même si les meilleures d'entre elle incluaient sans le dire la notion de bien-être. La notion de bien-être et la notion d'adaptabilité peuvent d'ailleurs se rejoindre en plusieurs points et s'étendre à toutes les générations. L'apprentissage peut se tourner vers d'autres publics que les enfants et le plaisir de l'eau mener vers une aisance aquatique transgénérationnelle.

4. Gilles PECOUT

Gilles Pécout, historien, spécialiste de l'Italie, est recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités depuis le 14 septembre 2016. Il fut précédemment recteur de l'académie de Nancy-Metz et recteur de la région académique Grand-Est. Il est Professeur des universités à l'École normale supérieure de Paris et titulaire de la chaire d'Histoire politique et culturelle de l'Italie et de l'Europe méditerranéenne au XIXe à l'EPHE.

Résumé

Non disponible

5. Willy LEPRETRE

En parallèle d'un cursus universitaire orienté vers l'acquisition d'une double compétence sport-gestion, Willy Leprêtre a obtenu le titre de Maître-Nageur Sauveteur par l'obtention du BEESAN au terme d'une formation suivie au Creps de Bordeaux en 2006. Après un peu plus de 5 ans d'activité professionnelle en tant qu'éducateur territorial des APS, il a pris la direction de l'établissement de bain dans lequel il exerçait. A ce jour, il occupe la fonction de Directeur des Sports de la collectivité propriétaire de l'équipement aquatique.

Résumé

L'acquisition à grande échelle du savoir nager sécuritaire auprès des enfants âgés de 4 à 6 ans, conçu comme le premier pallier de l'aisance aquatique, doit indéniablement s'appuyer sur le cycle de natation scolaire inscrit au programme EPS de l'éducation nationale. Il s'agit effectivement du meilleur vecteur de diffusion de cet enseignement essentiel pour mettre en sécurité les jeunes enfants exposés au risque de noyade. Il est toutefois évident que les modalités actuelles régies par la circulaire 2017- 010 doivent être modifiées dans l'intérêt du développement de l'aisance aquatique. Le public visé, les taux et la qualification du personnel chargé de l'encadrement, la programmation, les conditions matérielles doivent être repensés avec le souci de rechercher le meilleur ratio d'utilisation des créneaux piscine susceptibles d'être alloués par l'exploitant d'un lieu de baignade. Dans la mesure où l'éducation nationale dans ce champ d'activité est certes garante de l'enseignement dispensé aux élèves mais en aucun cas des conditions matérielles qui en dépendent, il convient d'être attentif aux moyens exigés pour faciliter l'enseignement de l'aisance aquatique. A défaut, la tendance actuelle de retrait des communes de leur rôle historique de propriétaire et de gestionnaire de la majorité des piscines dans un contexte budgétaire contraint risque de s'accroître. Dans le cas contraire, le nombre d'espace d'évolution requis pour l'enseignement de capacité aquatique, déjà insuffisant, va se réduire compromettant l'objectif visé. Pour élargir la surface de plan d'eau, notamment dans les endroits sinistrés, où les communes n'ont pas les ressources humaines et financières pour initier un projet de cette envergure, il est nécessaire aujourd'hui de concevoir un nouveau schéma de conception et de gestion de piscine reposant sur un partenariat privé-public aux intérêts convergents. Dans cette perspective, la FNMNS révèle les contours d'un projet pour la réussite duquel il paraît indispensable de changer à la fois les mentalités et les pratiques des partenaires institutionnels.

6. Aurélie LATREILLE

Aurélie Latreille est professeure de sport affectée à la DDCS69 depuis le 15/06/2019. De 2000 à 2013, elle a été en charge de la réglementation des établissements de baignade (DDJS62, DRDJS Rhône-Alpes, DDCS69). Elle est intervenue dans ce domaine en qualité d'organisatrice d'examen (SB, CAEPMNS), de formatrice (CAEPMNS), et de jury (SB, CAEPMNS, BNSSA). En 2013, elle était référente sur le développement de la natation en Rhône-Alpes (suivi CNDS). Elle a accompagné la ligue dans la mise en place du plan sportif territorial fédéral de la natation, étendu en 2016 à Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a donc suivi la mise en place du J'apprends à Nager. En charge des questions relatives aux subventions d'investissement depuis 2003 (FNDS/CNDS), elle dispose d'une vision complémentaire sur la partie équipement sportif.

Intervenant en qualité de professeure de sport, représentante d'un service déconcentré, j'ai choisi de travailler en transversalité sur ce sujet en associant des représentants des services de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités. Aussi, je remercie pour leurs participations et la richesse de leurs échanges : Céline Rousty, CTS Natation en Auvergne-Rhône-Alpes, Patricia Dufaux, professeure de sport à la DDCS69 affectée au service politique de la ville et en charge du dispositif JAN, Stéphane Bonna, directeur technique du Triton Club de Belleville-en-Beaujolais et référent du Savoir Nager à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation, Gilles Glad Directeur des grands équipements, Grand Chambéry.

Résumé

Répondre à la question de la généralisation de l'aisance aquatique consiste tout d'abord à mettre les acteurs autour de la table, pour mener collectivement le projet de lutte contre les noyades. Ce travail nécessite de s'accorder sur un ensemble de valeurs partagées et désintéressées, permettant à tous de travailler dans la même direction. Ainsi, il sera possible de trouver des orientations communes aux questions de formations professionnelles des enseignants et éducateurs, à la définition commune d'une aisance aquatique ou d'un savoir nager, à la définition des besoins à satisfaire et des compétences à valider, etc.

L'élaboration d'un parcours de l'apprenant, basé sur ses besoins en matière d'apprentissage, doit permettre aux acteurs, de proposer une offre de service complémentaire à l'Éducation nationale et adaptée aux contraintes de chaque territoire (Etablissement Public de Coopération Intercommunale, EPCI). La mise en place d'un outil de suivi individuel de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité est primordiale pour disposer d'un suivi longitudinal.

Malgré un affichage institutionnel fort, les moyens dédiés par les services de l'État restent insuffisants pour permettre aux collectivités locales, acteurs majeurs du système, de financer à la fois des projets d'équipements et de fonctionnement sur leurs territoires. Par ailleurs, le cadre réglementaire freine la mise en œuvre de solutions palliatives.

7. Elodie LABACHE

Ancienne nageuse de haut niveau, Elodie LABACHE a été rapidement investie dans l'apprentissage de la natation chez les jeunes enfants de son club. Issue de la filière STAPS, elle exerce en qualité de professeur des écoles à l'école Jean Calas à Ferney-Voltaire dans l'Ain. Son intérêt marqué pour la didactique et la pédagogie de l'action l'a conduite à suivre les formations de Raymond Catteau. Parallèlement elle est engagée dans un cursus pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur.

Résumé

La présente contribution émane d'un professeur des écoles confronté à l'apprentissage de l'Aisance Aquatique (AA) à l'école élémentaire. Le premier constat met en évidence le fait que l'AA ne relève pas du domaine principal des objectifs de l'école. Cette absence de référence explicite dans les instructions officielles de l'Education Nationale pose la question de la définition et de l'harmonisation de la notion d'AA. Cette capacité à être à l'aise dans l'eau passe par l'acquisition du « corps flottant » : il peut être défini comme l'aptitude à laisser passivement l'eau agir sur le corps et pouvoir lui faire choisir, en fonction de la forme donnée, l'orientation souhaitée. La solution préconisée pourrait être mise en œuvre à Ferney-Voltaire (Ain) dès cette année. Elle consiste à mettre en place un dispositif de « classes bleues » à l'intention des enfants de 4 à 6 ans sur le temps scolaire en prenant en compte les écueils rencontrés habituellement dans la construction et l'exécution d'une séquence d'enseignement. Ces « classes bleues » intégreraient, dans le même temps, une formation d'instructeurs à destination des intervenants de différentes institutions (professeurs des écoles, conseillers pédagogiques, maîtres-nageurs, éducateurs du milieu associatif...). Le cahier des charges proposé vise deux objectifs : faire acquérir aux élèves les compétences de l'AA grâce à une démarche structurée en massant les apprentissages en deux fois par jour sur une semaine ; créer une culture commune à tous les acteurs impliqués dans la construction de l'AA. En conclusion, un consensus autour de l'AA permettrait de multiplier les opportunités pour l'enfant d'acquérir les compétences requises dans le cadre scolaire du cycle 2 complété si nécessaire (à l'instar de ce qui est pratiqué en français ou mathématiques) par des stages gratuits type dispositif « j'apprends à nager ».

8. Bertrand BROCHOT & Michael DOZIERE

-Bertrand Brochot est responsable de la piscine des Glacis (Douai 59). Intervenant au CREPS de Wattignies (Nord 59) de 1989 à 2018 (préparation des candidats au diplôme du BEESAN et BPJPS AAN: méthodologie de projet, enquête et statistique, caractéristiques des publics), à l'université de Lille II (Nord 59) de 2014 à 2019 (licence AGOAPS - Projet et partage d'expérience professionnelle), il a également été préparateur physique et entraîneur d'une équipe de water-polo évoluant en élite 1998 - 2013 (Douai 59). Il est titulaire du Brevet Fédéral 5ème Degré et du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2ème degré.

-Michaël Dozière est adjoint au maire de Douai. Délégation : Sport et Santé.

Résumé

Le projet "Au fil de l'eau" porté par la ville de Douai et ses piscines est une métaphore qui s'inspire du parcours de l'eau et de l'histoire de la Ville. C'est une expérience concrète pour laquelle la Ville de Douai a remporté le prix des collectivités. Un prix décerné par l'Agence pour l'Éducation par le Sport qui récompense les initiatives mises en œuvre depuis plusieurs années autour de l'animation des piscines et de la collaboration entre les acteurs. L'idée directrice : "décloisonner" l'environnement afin d'offrir un maillage dense et transversal d'activités aquatiques, permettant notamment de favoriser l'aisance aquatique, susciter et développer la pratique sportive, la vie sociale et la participation des habitants dans les piscines. Déroulement de l'action : les "passerelles" se traduisent par

une organisation du service, des actions en direction des personnels, des conventions permettant de sceller les partenariats, un plan d'occupation du bassin en lien avec la philosophie du projet, un projet éducatif qui traduit les objectifs et les moyens généraux en une organisation concrète et opérationnelle.

9. Caroline CURVELIER & Patrick CARDOT

- Professeure d'EPS depuis 1997, Conseillère pédagogique Départementale du Val d'Oise en EPS depuis 2008, Caroline Curvelier est chargée du dossier natation scolaire du Val d'Oise pour le premier degré et membre du groupe de travail académique autour du savoir nager. Elle a participé à la première Classe Bleue de Paris en avril 2019. Elle a participé à la mise en œuvre d'une expérimentation Classes Bleues : apprentissage massé et précoce de l'aisance aquatique, en 2019/2020 sur 20 classes du Val d'Oise, formation intercatégorielle, élaboration d'outils, suivi pédagogique et didactique.

-De 1976 à 1978, Patrick Cardot a été jeune volontaire ce qui lui a permis de travailler en plus de sa scolarité afin de passer le diplôme MNS. De 1980 – 1999, il est MNS puis chef de bassin à Beaumont sur Oise. Depuis 2000 il est directeur d'équipement aquatique (2000 – 2003 Plage de l'Isle Adam, 2003 – 2013 Centre aquatique la Baleine Saint Denis, 2013 à ce jour Centre aquatique intercommunal de Roissy Pays De France à Sarcelles)

Résumé

Nous avons été questionnés sur la thématique des contextes matériels et institutionnels de déploiement de l'aisance aquatique. En nous appuyant sur des postulats d'organisation et les déterminants de la construction de l'aisance aquatique, nous avons avancés des positionnements de réponses quant au rôle et à la place de l'école dans cette acquisition et sur les formes de sa généralisation. Après des constats liés à l'état du parc des piscines en France, des chiffres liés à l'enquête sur les noyades des 0-5 ans, il est entrevu les possibilités d'actions sur le temps de l'enfant et en quoi l'action scolaire peut toucher le plus grand nombre d'enfants et de familles de par l'abaissement de la scolarité obligatoire dès trois ans. Les programmes de maternelle en vigueur visent le développement de compétences en adéquation avec l'acquisition de l'aisance aquatique pour la tranche d'âge des 4 à 6 ans. Cette construction serait la première étape favorisant l'acquisition ultérieure du savoir nager. Cependant, même si l'école permettrait la généralisation au plus grand nombre, elle n'a pas l'exclusivité de développement de l'aisance aquatique, d'autres organismes et institutions peuvent y prétendre. La famille est la première structure pouvant permettre à l'enfant d'acquérir l'aisance aquatique mais aussi la plus incertaine et inégalitaire en termes qualitatif et quantitatif. Les temps de l'enfant sont multiples au travers du temps familial, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il convient donc d'établir des collaborations des différentes instances afin de mutualiser les moyens d'un maillage territorial pour répondre de façon la plus efficace possible à cet objectif national de lutte contre les noyades, en particulier chez le jeune public. Cette collaboration nécessite d'établir des conditions de mise en œuvres de communication, de concertation, de moyens, de coordination, et de formation. Les conditions « Eau profonde » et « capacité d'aménagement du milieu » sont interrogées quant à leur nécessité et les impacts matériels et financiers qu'elles pourraient engendrer sur les mises en œuvre de développement de l'aisance aquatique. Les démarches employées verront l'obstacle réel se nuancer en fonction des partis-pris. Un focus sur la notion de temporalité est également abordé en lien avec les conditions de mises en œuvre. Les différents systèmes d'intervention nécessitent une articulation basée sur une coordination des singularités vers un objectif commun. La notion de suivi dans le parcours de l'enfant, de mise en place de dispositifs, d'une validation à partir de critères de réussite communs à l'ensemble des systèmes sont mis en évidence. La sensibilisation des familles passe par de multiples supports, mais les effets sont peu quantifiables. Engager les familles à participer à des actions concrètes proposées par un maillage territorial fort, pourrait impulser une volonté dynamique de lutte contre les noyades chez les jeunes enfants mais également sensibiliser à la thématique à tous les âges de la vie. En ce sens, les expérimentations « Classes Bleues » sont un levier. Des propositions avant l'âge de 3 ans sont également abordées.

5. « Compétences à l'encadrement de l'aisance aquatique », ---

1. André CANVEL

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Résumé

En inscrivant l'aisance aquatique parmi les Objets de la Vie Quotidienne (OVQ) le Gouvernement veut donner de la lisibilité à ses réformes en ayant un effet concret sur la vie des français. Cette décision engage donc la puissance publique sur une dimension performative et un pilotage par les résultats. Même si nous ne disposons de repères sur une notion dont les contours ne sont pas stabilisés, il reste que le constat sur le terrain démontre qu'une frange non négligeable d'enfants (en milieu rural et en éducation prioritaire particulièrement) ont un accès limité aux infrastructures ou ne jouissent pas d'un encadrement suffisant pour développer les compétences nécessaires du savoir nager. Laissant de côté la question de l'accessibilité, et du coût (même si ces deux aspects sont très loin d'être négligeables dans l'analyse) nous centrerons nos recommandations autour de deux défis : l'augmentation de la quantité et de la qualité de l'encadrement pédagogique en prenant appui sur les organismes de formation existants et en insistant sur la nécessité de créer des synergies à l'échelon des territoires pour garantir un accompagnement pédagogique nécessaire et suffisant ainsi qu'une qualité didactique de cet enseignement particulier qui doit être équitablement assuré sur l'ensemble du territoire.

2. Claude Antoine VERMOREL

Avant d'intégrer le barreau au terme d'études universitaires classiques, il fut lui-même ancien nageur, MNS, entraîneur de natation sportive titulaire du BEES 2 option natation sportive, et termina sa carrière dans la FPT comme directeur d'une piscine. Comme avocat, il intervient fréquemment en défense sur les chefs de prévention d'homicide involontaire au soutien de la cause des MNS, BNSSA et autres professionnels du sport comme les guides de HM. Outre les activités générales de son cabinet (Cours d'Assises, Tribunaux correctionnels, Tribunaux Administratifs...) Pour les professionnels du sport il agit aussi devant les tribunaux administratifs, conseil de prud'hommes, conseils de discipline, CDJSVA etc... Il participe aux divers colloques comme conférencier, il est intervenant dans les CAEPMS et formations initiales.

Résumé

Non disponible

3. Yannick VANPOULLE

Yannick Vanpouille est vice-président « professionnalisation » de la conférence des directeurs et doyens de STAPS et dans ce cadre, responsable national de la coordination des fiches RNCP STAPS. Il a été enseignant natation à l'UFR STAPS Lyon 1996- 2004 ; formateur et responsable recyclage BEESSAN de 1988 à 1995 DDJS Rhône. Breveté d'Etat 2^e degré natation, agrégé EPS et docteur en épistémologie, il est également titulaire d'une licence-maîtrise STAPS spécialité natation. (1980-1981).

Résumé

Au regard du nombre d'enfants et d'adolescents ne sachant pas nager, du nombre d'accident en augmentation croissante, du manque de cadres, des besoins en compétences pédagogiques et didactiques spécifiques, les formations en STAPS, grâce à la mise en place coordonnées de ses différents diplômés en blocs de compétences, peuvent être en mesure de proposer des pistes de solutions. Ces dernières supposent la mise en œuvre de formation adaptées pour que l'ensemble des acteurs puissent développer des compétences d'enseignement et d'apprentissage, mais également des compétences de sécurité et de sauvetage, le tout complété par des compétences de chef de projet et de management. La C3D propose ainsi de définir les compétences d'un bloc de compétence « sécurité et sauvetage en milieu aquatique », d'un bloc « conduite de projet et enseignement des activités aquatiques pour tous les âges et dans ce dernier d'un module spécialisé aisance aquatique pour les 4-6 ans. Elle propose que ces blocs et modules puissent être proposés dans différentes formations afin d'élargir l'offre et de former différents profils de professionnels. La mise en œuvre d'un tel projet, ne peut que reposer sur une

instance pérenne de concertation. Elle suppose la mise en place d'une charte qualité et nécessite de lever les freins institutionnels, règlementaires et matériels à la reconnaissance et à la mise en œuvre de ces blocs et modules.

4. Patricia FONTANILLAS

Patricia Fontanillas travaille au Bureau des métiers, des diplômés et de la réglementation à la direction des Sports.

Résumé

Le constat partagé d'une diminution des ressources humaines pour encadrer l'aisance aquatique oblige à une responsabilisation collective. Le travail coopératif et collaboratif est une des clés de réussite du projet d'encadrement en aisance aquatique. Il s'agit de travailler sur une vision stratégique partagée pour d'une part améliorer la gestion des ressources et compétences existantes et d'autre part permettre d'accroître le vivier existant des encadrants. Les préconisations proposées sont centrées sur la notion de « compétence à l'encadrement ». Elles doivent également pouvoir s'inscrire dans le triptyque proposé par Guy LEBOTERF du : « Savoir agir ; vouloir agir ; pouvoir agir » afin d'éviter de générer des réponses à court terme, sans perspectives d'amélioration sur le moyen et long terme. Pour améliorer la gestion des ressources humaines compétentes pour encadrer l'aisance aquatique, il semble essentiel de travailler sur un référentiel commun de connaissances et de capacités qui soit partagé. Ce point est important pour prévoir un accompagnement des acteurs qui soit cohérent et adapté aux diverses situations et niveaux d'interventions souhaités et souhaitables. Par exemple : Créations de modules complémentaires (CC ; UE...) ; de temps dédiés à l'aisance aquatique lors de formations identifiées (CAEP-MNS) ; de nouvelles certifications sur des périmètres identifiés. Sur la base de ce référentiel commun et afin d'accroître le vivier des encadrants potentiels, il serait souhaitable de prendre toutes les mesures afin de faciliter les parcours de formation ; de permettre des co-interventions, des bi voire pluri qualifications. Pour conclure, il conviendra de rappeler que la reconnaissance et la valorisation des compétences acquises dans cet environnement particulier font actuellement défaut. L'importance et les enjeux de société en lien avec le sujet de l'aisance aquatique méritent que des solutions soient trouvées pour assurer une amélioration pérenne de la situation.

6. « Construction de l'aisance aquatique »,

1. Serge DURALI, Laurent FOUCHARD & Claire PONTAIS

-Serge Durali est formateur BEESAN, brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré des activités de la natation. - Professeur agrégé à l'UFR-STAPS de l'Université Paris 13, responsable de la filière natation (en 2013)

-Laurent Fouchard est ancien athlète de haut niveau en plongeon. - Formateur BEESAN, brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré des activités de la natation. - Professeur agrégé d'EPS à l'IUFM de Créteil-Paris 12 et au collège Jean Moulin, Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis) (en 2013)

-Ex responsable du SNEPT-FSU, Claire Pontais est professeure d'EPS

Résumé

L'aisance aquatique est un passage dans la formation au « savoir-nager ». Notre proposition s'organise autour de la prise en compte des caractéristiques de l'enfant confronté au milieu aquatique en proscrivant tout matériel de flottaison et une pratique systématique au grand bain. Dans ce cadre, nous proposons un apprentissage en 7 étapes clairement identifiées permettant de parvenir, en 18 à 20 heures, à se sécuriser, suite à une chute volontaire ou involontaire dans l'eau avec la capacité à rejoindre le bord sur une distance maximale de 15 mètres.

2. David THIMEUR

David THIMEUR a nagé en France et aux États-Unis. Maître-nageur, il est formateur et coordonnateur de formations depuis 2008. Il est responsable des formations aquatiques pour le Campus Sport Bretagne (4 BPJEPS AAN et 11 CAEPMNS). Il est co-organisateur des colloques internationaux de natation de Dinard qui associent

enseignement de la natation et formation des formateurs en natation et aisance aquatique. Il a également conduit la classe bleue expérimentale qui s'est déroulée à Paris en 2019."

Résumé

L'analyse des travaux de recherche menés à Dinard depuis plusieurs décennies nous permet de caractériser ainsi l'objectif de l'enseignement de l'aisance aquatique : il s'agit pour l'individu de résoudre le problème psychologique lié au remplissage, à l'engloutissement et à l'équilibre dans l'eau mais aussi de découvrir par l'expérience que son corps est flottant. Cette mise en œuvre requiert de placer l'enfant au centre du dispositif par ce qu'il doit impérativement être en action pour se construire une capacité à agir librement dans le milieu aquatique. Cela nécessite que l'enseignant ait une idée très claire de la didactique qui éclaire ses choix tant pour lire le niveau des apprenants que pour organiser la suite des tâches. Il est donc primordial de dépasser les idéologies afin de déterminer les obstacles qui se dressent sur le chemin du terrien que l'on place dans l'eau, puis d'identifier les étapes qui permettront de surmonter ces obstacles grâce à la mise en place de situations-problèmes, la plupart du temps dans la grande profondeur. C'est grâce à la construction de ce modèle théorique sans cesse en évolution que l'enseignant deviendra performant. La mise en œuvre de cette didactique est fondée sur la nécessité de bien caractériser les ressources des enfants de 4 à 6 ans ainsi que les contraintes du milieu, qui engendrent la peur, soit une incertitude posturale engendrée par une carence d'informations sensitivo-sensorielle et qui ne peut être résolue que par la construction d'une représentation suffisante de son espace d'action pour pouvoir y agir. Enfin il est impératif d'insister sur la nécessaire structuration de la formation initiale et continue des professionnels du monde aquatique.

3.Xavier RANCHON

Maitre-Nageur Sauveteur (diplômé BEESAN en 1995), il est nommé Directeur Technique National de la Fédération Française des Maitres-Nageurs Sauveteur en 2017, succédant ainsi à Monsieur Alain Jamet. Entraîneur de natation UFOLEP, puis FFN pendant 5 ans entre 1995 et 2000. S'oriente dès 2000 sur le secourisme et le sauvetage, plus que sur la natation « nager pour sauver ». Président du Comité départemental du 69 de la FFSS jusqu'en 2006, puis rejoint la FFMNS. Formateur BNSSA, BEESAN, BPJEPS AAN, AG2S AAN, CAEPMNS depuis 1997, pour mieux former les professionnels dans leurs « lutte contre la noyade », où l'apprentissage de la natation, du sauvetage et des premiers secours prennent toutes leurs dimensions.

Résumé

Quels sont les repères possibles au plan didactique, pédagogique ou institutionnel concernant la construction par l'enfant de son aisance aquatique ? Nous abordons ici la question des procédés didactiques et pédagogiques mobilisables pour organiser la construction par un enfant de l'aisance aquatique. Nul n'ignore l'ampleur des débats pédagogiques sur ces questions depuis les années 60. Cette conférence n'est pas là pour trancher une question qui est souvent menée avec des finalités de reconnaissance de métier ou de prérogatives. Il s'agit autant que faire se peut d'examiner si des consensus existent de ce côté ?

4.François POTDEVIN

François Potdevin est Maitre de Conférences habilité à diriger des recherches à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique de l'Université Lille. Nageur, maitre-nageur sauveteur, agrégé d'EPS il mène actuellement des recherches liées à l'éducation aquatique ainsi qu'aux stratégies développées pour gérer sa santé chez les pratiquants autonomes. Il publie des articles scientifiques et pédagogiques dans des revues internationales et nationales dans le domaine des sciences du sport.

Résumé

La construction de l'aisance aquatique dépend totalement de la définition que l'on donne à celle-ci. En France, elle représente généralement un état de première adaptation au milieu aquatique considéré comme véritable étape d'une réorganisation perceptivo-motrice engendrant un confort affectif. Les principes pédagogiques pour l'acquiescer sont souvent défendus par les auteurs à partir de croyances ou de recours théoriques relatifs à la psychologie de l'enfant des années 60. Les progressions proposées sont relativement consensuelles : de

l'immersion à la perte des appuis plantaires, vers une flottaison statique puis dynamique, point de départ de découverte de solutions propulsives. L'aisance chez les petits représente alors davantage une étape obligatoire pour des apprentissages futurs. A l'international, l'approche est différente car elle vise majoritairement à développer des capacités d'adaptation pour se sortir de situations périlleuses : chute, surplace, sortir de l'eau, et déplacement. Des attitudes et des connaissances sont transmises dès l'âge de 4 ans. Il n'existe pas de consensus sur les pédagogies à mettre en place. Véritable pratique d'enseignement, les stratégies d'enseignement d'un savoir nager sont le fruit de croyances, convictions, partages d'expériences et enrichissement d'études scientifiques. Construire l'aisance aquatique, nécessite parfois de déconstruire ses propres certitudes pour faire progresser sa propre pratique.

Comité d'organisation

Installé par madame la Ministre des sports en juillet 2018, le comité d'organisation est composé de :

Monsieur Christophe BLANC

Docteur en Sciences de l'éducation, chercheur associé au laboratoire EDA (Education, Discours, Apprentissages) de l'Université Paris Descartes, Christophe Blanc est actuellement chargé d'une mission interministérielle entre les ministères des sports et de de l'éducation nationale et de la jeunesse portant sur *l'expérimentation de dispositifs d'enseignements et d'éducation en lien avec le sport*. Dans ce cadre, il a été sollicité par madame la ministre des sports pour mettre en œuvre cette conférence. Il est par ailleurs moniteur de l'École Française de descente de Canyon (EFC - FF de Spéléologie).

Monsieur Alain CATTEAU

Après avoir obtenu le CAPEPS option natation en 1973, Alain Catteau a enseigné la natation en collège, puis a assuré la formation initiale et continue à l'intervention en EPS en Ecole normale et en IUFM. L'enseignement de la natation faisait alors partie intégrante de la formation pédagogique des enseignants du 1^{er} degré. Il a ensuite été nommé à la division STAPS d'Orsay en charge des enseignements en natation des étudiants optionnaires ou polyvalents. Il a obtenu l'agrégation en EPS en 1991 puis une thèse de doctorat en didactique des disciplines option activités physiques et sportives en 2001.

Madame Véronique ELOI-ROUX

Véronique Eloi-Roux est Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche ; doyenne du groupe Education Physique et Sportive (EPS). Co-auteure avec Thierry Maudet du rapport « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » paru en 2019, elle suit depuis près de dix ans le sujet de l'apprentissage de la nage au sein de l'école et en EPS avec, notamment, une contribution au premier plan interministériel de lutte contre les noyades en 2014 et la mise en place de l'attestation scolaire savoir nager en 2015.

Madame Sylviane GIAMPINO

Sylviane Giampino, est psychologue en petite enfance, psychanalyste et auteure d'essais. Egalement diplômée en sciences de l'éducation, elle est présidente du conseil de l'enfance et de l'adolescence, et vice-présidente du Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Très concernée par la question de l'accueil de la petite enfance, elle a présidé une mission de concertation scientifique et publique sur les modes d'accueil et son rapport « *Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnels de la petite enfance* » est à l'origine de la publication par le ministère du texte d'orientation stratégique : « *Texte cadre national pour l'accueil du jeune enfant* ».

Monsieur Jean-Louis GOUJU, président du Jury

Jean Louis Gouju est conseiller scientifique auprès de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Professeur agrégé d'EPS, enseignant chercheur à l'Université Paris Est Créteil, directeur de la composante STAPS pendant 9 ans, il dirigea l'observatoire national des métiers de l'animation et du sport (CAFEMAS). Il travaille sur les problématiques de relation formation emploi, assurant la responsabilité du conseil national éducation économie puis le développement des campus des métiers et des qualification en tant que président du jury de labellisation.

Monsieur Thierry MAUDET

Diplôme de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Thierry Maudet a successivement été directeur départemental (DDJS) Charente-Maritime (1990-1996) puis de Seine-et-Marne (1996-1998), directeur régional et départemental (DRDJS) Midi Pyrénées/Haute-Garonne (1998-2004), chef de service, adjoint à la directrice des sports (2004-2007) puis directeur général de l'INSEP (2007-2013). Actuellement inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, il est et auteur de rapports en lien avec la thématique de l'aisance aquatique : Contrôle de la fédération française de natation (2015), avec Y. Dyèvre, contrôle de la fédération française d'aviron (2017), avec H. Boério, « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » (2019), avec V. Éloi-Roux.

Jury

Sollicité par le Comité d'organisation, le jury est composé de :

Madame Camille BACLE

Psychologue, adhérente de l'association A.NA.PSY.pe, Association Nationale des Psychologues de la Petite enfance, Camille Bacle exerce avec des tout-petits et leurs parents dans des lieux d'accueil petite enfance conjointement à une activité de formatrice auprès de futur(e)s professionnel(le)s de la petite enfance. La question de l'eau et de ses qualités particulières pour accompagner les découvertes des tout-petits dans leur développement l'intéresse particulièrement.

Monsieur Alain BERNARD

Nageur multi-médaillé olympique (Pékin 2008, Londres 2012), Alain Bernard compte à son actif de nombreux titres européens et mondiaux ainsi que de nombreux records. Aujourd'hui entraîneur et commentateur sportif, il est également conférencier pour des entreprises où il transmet les clefs de son succès. Depuis l'arrêt de sa carrière, Alain Bernard s'est engagé en faveur de la pratique du sport pour tous. Il s'est particulièrement investi aux côtés de la ministre des sports dans le plan de lutte contre les noyades.

Monsieur Guillaume BOURBON

Nageur, plongeur, MNS, formateur BNSSA 1 MNS devenu sapeur-pompier professionnel, Guillaume Bourbon est actuellement Commandant du SDIS de Savoie. Il est chargé de gérer la formation et la surveillance des plages. Il est co-auteur d'un ouvrage de préparation au BNSSA, et s'intéresse au développement de contenus de formation relatifs aux techniques et aux outils technologiques destinés à augmenter la qualité de la surveillance et de la sécurité des baignades.

Madame Anouchka CHABEAU

Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, Anouchka Chabeau a successivement occupé des fonctions de directrice départementale des affaires sanitaires et sociales, de directrice départementale de la cohésion sociale et de directrice régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand-Est. La question de l'aisance aquatique fait partie naturellement de ses préoccupations : prévention des noyades, développement de la pratique sportive notamment de la natation, importance d'amener les jeunes vers l'autonomie.

Madame Sylvie CHARRIERE

Sylvie Charrière est députée de La République en Marche de la 8e circonscription de Seine-Saint-Denis. Championne du monde scolaire de javelot, professeure agrégée d'EPS en Seine-Saint-Denis, elle y deviendra chef d'établissement. Elue député, elle est rapporteure pour avis sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Présidente du Comité National d'Orientation et d'Evaluation des Cités Educatives, elle a récemment été missionnée par le Premier Ministre pour rendre un rapport sur l'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Madame Cyrielle CLAVERIE

Cyrielle Clavierie commence sa carrière dans le secteur du handicap en tant que communicante avant de se diriger dans les domaines du développement, de l'innovation et du plaidoyer. Elle gère des projets d'envergure nationale et européenne. Aujourd'hui cheffe de projet à la délégation nationale au handicap de la Croix-Rouge

française, elle fait le pont entre le vécu de terrain et les politiques publiques. Elle est aujourd'hui rapporteure de la commission santé, bien-être, bienveillance du CNCPH.

Monsieur Jean-Louis GOUJU, président du Jury

Jean Louis Gouju est conseiller scientifique auprès de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Professeur agrégé d'EPS, enseignant chercheur à l'Université Paris Est Créteil, directeur de la composante STAPS pendant 9 ans, il dirigea l'observatoire national des métiers de l'animation et du sport (CAFEMAS). Il travaille sur les problématiques de relation formation emploi, assurant la responsabilité du conseil national éducation économie puis le développement des campus des métiers et des qualifications en tant que président du jury de labellisation.

Madame Catherine MOALIC

DASEN adjointe, Catherine Moalic est en charge, aux côtés de la directrice académique, du déploiement sur le département de l'Oise de la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Catherine Moalic apporte ici à la Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique un regard territorial à la mise en œuvre opérationnelle, coordonnée et partenariale, des politiques publiques.

Madame Catherine LEONIDAS

Titulaire d'un BE de Maître-Nageur Sauveteur, professeure des écoles formatrice spécialisée en EPS dans le 1^{er} degré, Catherine Leonidas est actuellement adjointe aux sports et aux affaires maritimes de la ville de La Rochelle, déléguée communautaire aux équipements sportifs de la Communauté d'agglomération et membre du Comité Directeur de l'ANDES. Les problématiques de l'apprentissage (de la lecture... au savoir nager) ont constitué l'essentiel de sa vie professionnelle d'enseignante et de formatrice ainsi que le moteur de son engagement dans le monde associatif sportif.

Monsieur Lionel TARLET

Lionel Tarlet est plus spécialement en charge du suivi des questions relatives à l'école maternelle au sein de l'IGESR. Il voit une convergence opportune entre la politique publique en germe au bénéfice de l'aisance aquatique et la réforme en cours de l'école maternelle, qui accorde pour sa part une place capitale à l'épanouissement et à la réduction précoce des inégalités. Ces deux politiques conduites ensemble doivent être l'occasion d'interroger à la fois la gestion des émotions de l'enfant, les conditions de son développement cognitif, la confiance avec les familles, le rapprochement des acteurs et la formation des professeurs.
